





Le **samedi 11 janvier 2020**, une importante assistance a répondu à mon invitation pour la "cérémonie des Vœux du Maire". Volontairement, aucune invitation extérieure n'a été lancée sauf :

- \* Monsieur Christophe LEJEUNE, Député de la 2ème circonscription de la Haute-Saône avec son attachée parlementaire ;
- \* Le Chef des Sapeurs Pompiers de Servance, Francis GROSDÉMOUGE , résidant dans notre village ;
- \* Les conseillers municipaux adultes et "jeunes", anciens et actuels, les employés communaux, les Présidents des diverses associations, Les aides maternelles, les artisans, commerçants, représentants des sociétés au niveau économique ;
- \* Un grand merci à **vous tous habitants de Haut du Them - Château Lambert** venus très, très nombreux.

## 2019

- ⇒ Au niveau de l'éclairage public, la pose des **LED** permet une économie d'énergie en **KW** de **70%** et en valeur seulement **50%** compte tenu de l'augmentation du coût de l'électricité. Le résultat est donc **supérieur** aux prévisions obligatoires ! La nuit reste éclairée !!!
- ⇒ Les parkings **pour handicapés** sont tous terminés, merci de respecter leurs emplacements.
- ⇒ Le logement du 15a, rue de la Libération est loué depuis avril. Reste la montée de l'escalier à restaurer !
- ⇒ La voirie rurale et communale a nécessité une dépense importante s'élevant à **55 716 € TTC**, *contre une moyenne de 47 850 € depuis 2004 !*
- ⇒ Le **Foyer Rural** a marqué le 50<sup>ème</sup> anniversaire de sa création par le maire de l'époque, **Albert CÔME**, en présence du 1<sup>er</sup> Président, M. Yves PLAISANCE et de Mme, anciens instituteurs. Une magnifique exposition réalisée par Bernadette et Gérard a illustré la vie de cette association pendant ces 50 années. Bravo ! ...
- ⇒ Au cimetière, le 2<sup>ème</sup> columbarium a été réalisé et terminé en ce début d'année 2020 !
- ⇒ Le bâtiment du "**Bar-Restaurant-Épicerie du Centre**" a été acheté, le fonds avec la licence est en cours !
- ⇒ La forêt n'a apporté aucune recette en 2019 ! ... Ah ! ces scolytes dévastateurs !!! Le plan de gestion 2019/2038 a été adopté le 22/11/2019 par le conseil municipal.

## 2020

- ↳ Pour le bâtiment du Bar... après étude, réalisation des travaux pour mise aux normes (assainissement, WC PMR, ...) et location à un exploitant en gérance libre pour maintien de toute son activité au sein du village !
  - ↳ Développement de l'activité de la MSAP sur tout le secteur ! Continuité de la sécurité dans le cimetière :
- Enfin pour terminer, que 2020 vous apporte principalement la santé, satisfaction en famille, dans vos entreprises et que dans notre cher et beau village de Haut du Them - Château Lambert, il y fasse bon vivre !...

**BONNE ET HEUREUSE ANNÉE 2020 !!!**

**Votre maire. Hubert CLAUDEL**

## ... Suite Vœux 2020...

SV

Pour commencer la cérémonie, j'ai eu l'honneur et le plaisir :

~ De souhaiter la bienvenue aux **9 familles** nouvellement installées dans notre village en 2019 ; ce qui représente **26 personnes !**

~ D'accueillir **6 enfants** nés au cours de l'année. Félicitations aux parents ! La municipalité offre à chaque enfant une prime de naissance de **50 €**, le jour de la Fête des Mères...

~ De célébrer **le mariage** d'un enfant du pays et **un P.A.C.S.** d'un couple avec enfant résidant dans notre village. Tous nos vœux de bonheur et de prospérité !

~ Malheureusement, **6 décès** ont endeuillé notre communauté. Nous adressons nos cordiales pensées aux familles attristées.

Sur la photo au recto, M. Christophe LEJEUNE, député, a remis à **Jean-Luc DAVAL** la médaille d'honneur régionale, départementale et communale, échelon vermeil, pour ses **34 années** au service de la commune auxquelles s'ajoute son activité orientée vers la jeunesse ! **HC**

### ASSOCIATION DES PARENTS D'ÉLÈVES,

#### LES COURTES PATTES :

POUR AIDER AU FINANCEMENT DE SORTIES, LES PARENTS D'ÉLÈVES ORGANISENT DES REPAS À EMPORTER LE SAMEDI 22 FÉVRIER AU FOYER RURAL DE 17H30 À 19H30. ILS VOUS PROPOSE-  
RONT DES TICKETS DE RÉSERVATION À **12 €** LA PART DE PAELLA OU VIANDE FUMÉE / POMMES DE TERRE / CANCOILLOTTE OU JAMBON BRAISÉ / GRATIN...

MERCI POUR VOTRE PARTICIPATION...



SV



### RECENSEMENT DE LA POPULATION

Depuis le 16 janvier et jusqu'au 15 février 2020, le recensement de la population a lieu sur notre commune.

Deux agents recenseurs (Mmes LAMBOLEY Bernadette et LIS Prisca) sont "à pied d'œuvre". Elles parcourent le village à la rencontre des habitants.

Merci de leur réserver un bon accueil..

Le recensement est **obligatoire**, confidentiel et déclaratif. Il sert à déterminer la population officielle de notre commune. De ces chiffres dépendent l'aide de l'État, le nombre d'élus au conseil municipal et permet de répondre aux besoins de la population.

**La coordonnatrice, Sylviane VALDENAIRE**



# PRIX FLEURISSEMENT

## ET ILLUMINATIONS

Chaque année, il est coutume d'honorer les lauréates et lauréats des concours des maisons fleuries et des maisons illuminées.

La cérémonie s'est déroulée en présence des primés, anciens et nouveaux.

A l'issue des vœux, les 10 premiers de chaque catégorie ont reçu un diplôme réalisé par Gérard, que je remercie encore particulièrement ainsi que les membres du jury qui ont permis d'établir le classement. Je citerai les 5 premiers de chaque catégorie :

### Fleurissement :

1. Avec 208 points sur 240 : Mr et Mme WEINBISSINGER Auguste et Marie-Claire, une coupe et un bon d'achat de 70 € \*
2. 197 points, à Mr et Mme TOURDOT Roger et Evelyne, un bon d'achat de 50 € \*
3. 187 points, pour Mr et Mme FOCKI Jacky et Annette, un bon d'achat de 30 € \*
4. 186 points, à Mr et Mme HELLE Jean-Louis et Evelyne, un bon d'achat de 20 € \*
5. Et 174 points, à Mr et Mme LASSUS Guy et Marie-Ange, un bon d'achat de 15 €. \*

### Illuminations :

1. Mr BOLOT Pascal et Sylvie avec 214 points sur 240, 1 coupe et 1 bon d'achat de 70 €,
2. Avec 203 points, Mr et Mme Lassus Guy et Marie-Ange, un bon de 50 €
3. 182 points, pour Mr et Mme XOLIN Claude et Josette, un bon de 30 € \*
4. 181 points, à Mr et Mme GUERRE Christian et Annette, un bon de 20 € \*
5. Avec 175 points, Mr et Mme GALMICHE Bernard et Béatrice, un bon de 15 €. \*

Encore bravo à celles et ceux, classés ou non, qui fleurissent, illuminent notre commune !

Pour rappel, le Jury de la route des Villes et villages fleuris nous a classés 1<sup>o</sup> pour le fleurissement sur 7 qui y participent, au titre des communes de 0 à 500 Habitants. Bravo !

De plus un prix exceptionnel nous a été attribué pour "Qualité du Fleurissement". Merci à eux pour cette récompense !

En ce qui concerne le concours des Illuminations et décorations de Noël, le résultat ne sera connu que le Vendredi 21 Février prochain, mais il devrait être assez bon !



Un diaporama réalisé avec succès par Gérard a fait revivre en images les plus belles réalisations florales de l'été, ainsi que les décorations de Noël.

Pour finir, je remercie toutes les personnes qui participent à l'embellissement, aux décorations de Noël rendant un meilleur cadre de vie dans notre commune !

**Jean-Michel GENEY**

## ⇒ TRAVAUX -

***Nous voilà repartis pour une nouvelle année !***

### Voirie :

⇒ *Le programme de l'année 2019 est terminé ! De nombreuses routes ou chemins ont été remis en état ou totalement réaménagés, comme le chemin des Béheurdís, reprofilé et goudronné dans les pentes pour commencer.*

*Les places de parking pour handicapés sont terminées.*

*Jusqu'à maintenant, l'hiver se passe plutôt bien, un peu de neige et de froid, pas de gros problèmes pour l'instant !*

### Signalisation :

*Les panneaux de direction ou de signalisation sont mis en place, des lettres vous seront adressées pour venir retirer les numéros de maisons à la Mairie, dans les prochaines semaines.*

### Téléphonie mobile :

*Quelques nouvelles des relais de téléphonie mobile : le matériel est installé dans le clocher de l'église de Haut du Them. Une réception a été réalisée ; l'opérateur "Free" doit maintenant mettre en marche tout cela. Il dispose d'un délai maximum de 6 mois,... on espère que cela ira plus vite !*

*A Château Lambert, il reste à installer tous les matériels sur le mat, faire les raccordements et la mise en marche,... Alors encore un peu de patience !*

**CL**

## **CIMETIERES : Procédure de Reprise :**

De nombreuses tombes, présentant des défauts de structures, signalées par des plaquettes, font l'objet de rénovation ou tous types de travaux selon le code "couleur".

*Avant les travaux, les personnes concernées sont invitées à passer en mairie faire une déclaration de travaux.*

*Après vérification de la conformité, le dossier sera classé.*

*Merci de votre compréhension !*

**SV**



Maison  
de services  
au public

## Maison de Services Au Public

- Un agent d'accueil
- ☞ Vous écoute et vous informe
  - ☞ Vous accompagne dans vos démarches
  - ☞ Vous procure les formulaires nécessaires
  - ☞ Vous aide à remplir les dossiers
  - ☞ Vous met en relation avec les opérateurs
  - ☞ Vous guide dans les téléprocédures

### SERVICES GRATUITS

### ESPACE DE CONFIDENTIALITE

- ↳ **SOCIAL/FAMILLE/SANTE** : avec CAF—MSA—CPAM CARSAT (service social)
- ↳ **RETRAITE** : Partenariat CARSAT (service Retraite) - MSA
- ↳ **EMPLOI** : Partenariat avec Pôle Emploi - Mission Locale
- ↳ **VIE QUOTIDIENNE** : Accès libre ou accompagné aux téléprocédures (ANTS )  
(Certificat d'immatriculation, permis de conduire, carte nationale d'identité, passeport)  
Aide à la création d'un compte et déclaration des impôts par Internet
- ↳ **AUTRES** : Mise à disposition d'une borne Visio pour les rdv MSA-CAF-Pôle Emploi  
Photocopies, impression depuis clé USB, gratuites  
Mise à disposition d'un ordinateur avec possibilité d'impression  
Carte "avantages jeunes" gratuites pour les jeunes habitant la commune de Haut du Them - Château Lambert.

**A votre service ... et n'hésitez pas à le faire savoir en cas de besoin.**

**Merci.**

### **Bloc-notes : Rappel :**

**Les élections municipales auront lieu les 15 et 22 Mars 2020.**

Pensez à vous inscrire sur les listes électorales sur le site internet : "[www.service-public.fr](http://www.service-public.fr)" avant le 07 février 2020, dernier délai. Pour tout renseignement, s'adresser à la mairie.

-----

### **COMMEMORATION PATRIOTIQUE :**

La prochaine commémoration patriotique aura lieu le jeudi **19 mars 2020** (Heure à préciser ultérieurement)

### **\*Dernière minute : Containers Vestimentaires\***

*Un service gratuit de collecte de vêtements et de maroquinerie était mis à disposition à toute personne souhaitant trier ou recycler des articles vestimentaires. Les containers **ont été retirés** par la société E.R.A. avec qui la commune avait signé une convention. Faisant suite à des incivilités, en effet de **nombreux sacs d'ordures ménagères ont été retrouvés** dans ces bacs de collecte mis en place depuis 2016 !*

*D'autre part, les centres de tri refusent la collecte qui est de mauvaise qualité ! L'entreprise E.R.A. à Éloyes envisage malheureusement un dépôt de bilan !!!*

**SV**

## ⇒ Suite 15 octobre 2019, celui-ci a délibéré sur les points suivants :

- 029. Rappel décision d'achat du Bar-Restaurant-Épicerie du Centre et du fonds, pour 95 000 € + 25 000 € ;
- 030. Création d'un poste d'adjoint d'animation pour 4 h 30 par semaine ;
- 031. Avis favorable pour le Rapport sur l'eau 2018 établi par le Syndicat de la Haute Vallée de l'Ognon (SHVO) ;
- 032. Adhésion à CAMPAGNOL pour création d'un site Internet complet auprès de l'A.M.F.R. (Maires Ruraux) ;
- 033. Convention avec Habitat 70 pour déneigement parking "Rue de la Curtenay ;
- 034. Autorisation de recrutement de personnel de remplacement au niveau administratif.

## ⇒ Puis le 22 novembre, les délibérations suivantes ont été prises :

- 035. Distraction de la parcelle forestière G807 "Le Breuchot", d'une superficie de 3ha 27a 40ca pour régularisation ;
- 036. Acceptation du paiement des frais NAP de Servance 2017/2018 pour solde pour 22 enfants (4 096,90 €) ;
- 037. Participation acceptée aux frais liés à l'accueil de loisirs les mercredis des enfants inscrits à Servance ;
- 038. Approbation de la convention de participation financière aux frais de scolarité de 2018 à 2021, (250 €) ;
- 039. Subvention accordée à l'Amicale PARTISAN 70 pour couvrir les frais occasionnés présence à la Libération ;
- 040. Résiliation bail terrain "le Maillebourg" et signature bail avec prochains locataires au tarif de 20 €/l'an ;
- 041. Avis favorable (9 contre 1) ajustement du périmètre Natura 2000 "forêts, landes et marais des Ballons" ;
- 042. Acceptation certificat d'adhésion au contrat d'assurance des agents CNRACL et celui du CDG70 SOFAXIS ;
- 043. D.M. au budget 2019 pour achat "Bar-Restaurant du Centre" (98 000€/26 000€) > emprunt de 95 000 € ;
- 044. Accord pour emprunt de 95 000 € sur 12 ans auprès du Crédit Agricole de Franche-Comté ;
- 045. Acceptation recrutement 1 agent contractuel à temps non complet lié à un accroissement temporaire d'activités ;
- 046. Aide accordée à hauteur de 50 € par élève du Lycée Colomb à Lure pour un voyage scolaire en Sicile ;
- 047. Accord pour modification de rémunération d'un poste permanent de 2<sup>ème</sup> classe à temps non complet ;
- 048. Avis favorable pour le projet d'aménagement forestier 2020-2039 présenté par l'ONF.

## ⇒ Et enfin le 18 décembre, ont approuvées les délibérations suivantes :

- 049. Aide accordée à hauteur de 30 € par élève pour un voyage en Hautes Alpes, Collège des 1000 étangs ;
- 050. Autorisation signature la convention 2020-2021 avec Habitat 70 (nettoyage abords logements Curtenay) ;
- 051. Recrutement de 2 agents recenseurs pour le recensement du 16 janvier au 15 février 2020 ;
- 052. Renouvellement adhésion au service de mise à disposition de personnel contractuel de mission temporaire CDG70 ;
- 053. Accord pour achat logiciel de gestion et scan état civil ancien de 1930 à 2004 par le Société HISTORIA ;
- 054. Aide accordée au Foyer Rural pour ses 50 ans de vie, à hauteur de 150 € pour participation aux frais.

**Rappel...** *Sur le site internet de la commune mentionné en tête page, les personnes, qui le désirent, peuvent aller consulter les comptes-rendus du conseil municipal ainsi que la présente lettre d'information.*

## **- Documents joints à la présente "Lettre d'information" -**

- ⇒ **Bulletin de la Communauté de Communes des Mille Etangs,**
- ⇒ **Calendrier de la collecte des Ordures Ménagères et des Bacs Jaunes (semaine paire),**
- ⇒ **Sur les pages suivantes, diverses informations sur la collecte OM-TRI :**
  - \* **Conformité ou Non Conformité des Bacs,**
  - \* **Comment trier : bac de tri ou ordures ménagères,**
  - \* **Horaires d'ouverture des 3 déchetteries sur le territoire de la CCEM,**
  - \* **Que pouvez-vous apporter à la déchetterie....**

***Merci de prendre connaissance des instructions et de les respecter ...***

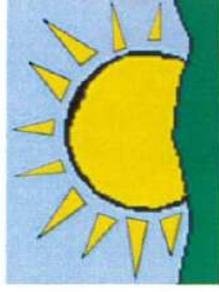
# INFOS COLLECTE OM-TRI

## Les bons gestes de la collecte



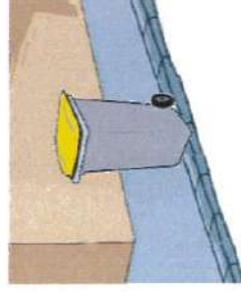
***Sortir votre bac la veille du jour de collecte***

Ramassage le matin (horaires variables)



***Ranger votre bac après la collecte***

Important : Ne laissez pas votre bac en bord  
de route toute la semaine



***Mettre votre bac en évidence sur le bord du trottoir***

Important : Les agents de collecte ne prennent pas les bacs  
derrière un mur, dans une cour, ...

Pourquoi?

Pour VOUS, votre bac sera pris en charge.

En cas « d'oubli », le camion ne peut pas faire demi-tour pour collecter votre bac.

**A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020**

**les bacs non conformes ne seront plus collectés**



La collecte est organisée avec un camion mécanisé en respectant les conditions de travail des agents de collecte.

***Vous n'avez pas de bac OM, possibilité de commande à la CCME.***

***2 Modèles proposés : 120 litres à 34 € ou 180 litres à 42 €***

***Le bac TRI est mis à disposition par la Communauté de Communes***

**Je ne suis pas une poubelle mais un bac de TRI !!**

**OUI**

**EN VRAC**  
Vidé et Egoutté




**Bouteilles & flacons plastiques**

**Emballages en métal & Aérosol**

**Papier & emballages en carton fin**

**Briques en carton**

**Autres EMBALLAGES plastiques**

**LES ERREURS A EVITER DANS VOTRE BAC JAUNE :** Carton marron Essuie-tout Polystyrène Vaisselle jetable  
Couche Objets en plastique (seau, jouet, brosse à dents) Tissu Sac poubelle Verre Pot de Fleurs

**Déchets EN SAC**

**Je mets dans le Bac à ORDURES MENAGERES les DECHETS NON VOLUMINEUX, NON TOXIQUES ET NON RECYCLABLES**

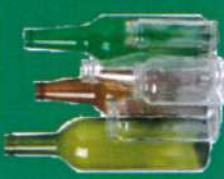
la vaisselle jetable (assiette, gobelet, serviette, nappe, ...)  
les restes alimentaires  
les déchets d'hygiène (coton tige, couche, lingettes ...)  
les emballages gras ou sales (essuie tout, litières, ...)  
les petits objets divers

**NON ADMIS** → Carcasses d'animaux Gibiers, Bovins ... (peau, os, ...)




**Point Apport Volontaire VERRE**

**Pots Bocaux Bouteilles**  
(sans bouchon et couvercle)



**DECHETERIE**

Les déchets spéciaux sont collectés dans votre déchetterie (voir liste des apports acceptés)



# MEMO DECHETTERIE

	<b>Horaire Été</b> du 1er Mars au 31 Octobre	<b>Horaire Hiver</b> du 1er Novembre au 28/29 Février
<b>Déchetterie de FAUCOGNEY ET LA MER</b>	Lundi 13h30 - 18h Mercredi 9h -12h 13h30 - 18h Samedi 9h -12h 13h30 - 18h	Lundi 13h30 - 16h30 Mercredi 9h -12h 13h30 - 16h30 Samedi 9h -12h 13h30 - 16h30
<b>Déchetterie de MELISEY</b>	Lundi 13h30 - 18h Mercredi 9h -12h 13h30 - 18h Vendredi 9h -12h 13h30 - 18h Samedi 9h -12h 13h30 - 18h	Lundi 13h30 - 16h30 Mercredi 9h -12h 13h30 - 16h30 Vendredi 9h -12h 13h30 - 16h30 Samedi 9h -12h 13h30 - 16h30
<b>Déchetterie de TERNUAY</b>	Mardi 13h30 - 18h Jeudi 13h30 - 18h Samedi 9h -12h 13h30 - 18h	Mardi 13h30 - 16h30 Jeudi 13h30 - 16h30 Samedi 9h -12h 13h30 - 16h30

**Demandez votre  
BADGE D'ACCÈS EN DÉCHETTERIE !**



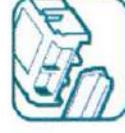
Vous êtes  
**PARTICULIER OU PROFESSIONNEL**

**03 84 76 93 09**

**1 seul numéro !**

# DECHETTERIE

## Que pouvez vous apporter à la déchetterie ?

 <p><b>HUILE MOTEUR</b> Le raffinage de 3 litres d'huile de vidange récupérée permet d'obtenir 2 litres d'huile neuve.</p>	 <p><b>BOIS</b> Le bois particulier (palettes, poutres...) ou ne pouvant être broyé pour être composté, fait l'objet d'une collecte en vue d'une valorisation énergétique dans une benne spécifique.</p>	 <p><b>BATTERIES</b> Le plomb sera recyclé et l'acide sulfurique sera neutralisé.</p>	 <p><b>PNEUS VEHICULES LEGRS NON JANTES</b> Seuls les pneus VL non jantés des particuliers sont acceptés à raison de 2 par/an.</p>
 <p><b>GRAVATS</b> (graviers, cailloux...) Ne les mélangez pas avec des plastiques, du bois ou du plâtre qui ne sont pas des matériaux inertes.</p>	 <p><b>HUILES DE FRITURE</b> Ne les versez pas dans les égouts, elles colmatent les conduites et perturbent le fonctionnement de la station d'épuration. Elles servent à la fabrication de biocarburant.</p>	 <p><b>SOLVANTS DILUANTS</b> (solvants, diluants, aérosols, peintures et autres produits chimiques...) Gardez-les dans leur emballage d'origine afin que le gardien puisse les identifier, ils seront traités dans un centre spécialisé.</p>	 <p><b>TEXTILES CHAUSSURES</b> En fonction de leur qualité, les textiles (vêtements, linge de maison) seront réutilisés ou recyclés en chiffon d'essuyage. Mettez-les dans des sacs fermés pour les protéger de l'humidité.</p>
 <p><b>MÉTAUX</b> (vélos...) Facilement recyclables chez les ferrailleurs.</p>	 <p><b>PAPPIERS / CARTONS</b> Pensez à mettre les cartons bien à plat.</p>	 <p><b>RECYCLERIE RESSOURCERIE</b> Donnez une deuxième vie à vos objets. * si point de collecte dédié</p>	 <p><b>HUISSERIES</b> Démontées, les huisseries (portes, fenêtres, portes, ...) valorisées matières par matières. * si point de collecte dédié</p>
 <p><b>RÉFRIGÉRATEURS CONGÉLATEURS</b> collecte en déchetteries, dans des bennes dédiées, les gros électroménagers froids (frigos...), hors froid (lave vaisselle, sèche linge...), les petits appareils ménagers (grille pain, radios...), les écrans (ordinateurs, télévisions...)</p>	 <p><b>DÉCHETS VERTS</b> (pelouse, branches) Pensez au compostage dans votre jardin, vous fabriquerez un engrais biologique très efficace.</p>	 <p><b>PLÂTRE ET PLAQUES DE PLÂTRE</b> Le plâtre collecté redevient du plâtre. * si point de collecte dédié</p>	 <p><b>POLYSTYRENE</b> Le polystyrène collecté redevient polystyrène. * si point de collecte dédié</p>
 <p><b>JOURNAUX / REVUES</b> Les papiers, journaux, revues, magazines sont à déposer dans les conteneurs dédiés.</p>	 <p><b>CARTOUCHES ENCRE</b> radiographiques • les bouchons en liège • les cartouches d'imprimante usagées • les livres • les films</p>	 <p><b>ENCOMBRANT</b> Lorsque votre déchet n'a pas trouvé de solution parmi les filières ci-dessus, alors il finira en encombrant.</p>	